

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION COMPOSITION DE LA CELLULE VSS-DISCRIMINATIONS (ALEX)**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Lylien HUBIN (VP Etudiant) ; Sophie MOMEGE (Présidente du Club des entreprises de l'UCA).

Absents, excusés : Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Absents, excusés : Olivier MALCLES (Directeur de l'ENSACF) ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

**LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 14 AVRIL 2025,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2024-05-31-05 du 31 mai 2024 ;

Vu la délibération du directoire de l'UCA n°2021-07-19-04 du 19 juillet 2021 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Suite aux résultats de l'enquête JEDIS, aux préconisations qui en ont découlé, ainsi qu'à l'évolution des situations d'écoute, une nouvelle organisation est proposée.

La cellule ALEX intégrera ainsi de nouveaux membres professionnels du secteur médical, ainsi que des membres ayant des compétences juridiques.

La composition de la cellule ALEX sera la suivante : **18 membres écoutants**, dont :

- 11 membres de droit :

- Médecin de prévention
- Psychologue du travail
- Chargée mission Égalité et lutte contre les discriminations
- Psychologue SSU
- Référent-e égalité *INP*
- Référent-e égalité *CROUS*
- Référent-e égalité ENSACF
- Infirmière SSE
- Infirmière SST
- Responsable Master VSS UFR Psychologie
- Membre de l'équipe pédagogique master VSS UFR Psychologie,

- 9 membres nommés par le président de l'UCA pour un mandat de 4 ans renouvelable :

- 2 enseignant-es spécialisé-es en droit, sur proposition de la directrice institut DEM
- 3 doctorant-es, prioritairement en formation psychosocial/ juriste/ sociologie
- 2 « représentant-es » du personnel
- 2 étudiant-es (participation aux réunions de la cellule mais pas d'écoute)

**Les membres écoutants auront l'obligation de suivre une journée complète de formation avec mises en situation d'écoute : simulation d'écoute validée par la responsable du master psychologie parcours « approche clinique et sociale face aux violences et discriminations »**

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;  
Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver la composition de la Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations (ALEX) telle que décrite ci-dessus.

**Article 2 :** d'abroger la délibération du directoire de l'UCA n°2021-07-19-04 du 19 juillet 2021.

Membres en exercice : 12

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 16 avril 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :  
DELIB\_DIRECTOIRE\_20250414\_02

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*